

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 22 juin 2015 à 19 h au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;  
Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;  
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;  
Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola (19 h 55).

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;  
Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;  
Gilles Bergeron, directeur de la culture, sports, loisirs et développement social;  
Pierre Boutin, directeur des travaux publics;  
Richard Gourde, conseiller en aménagement;  
Julie Faraldo-Boulet, secrétaire d'arrondissement substitut.

Madame Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges, est absente.

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

## **RÉSOLUTION CA15 170184**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 juin 2015 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, en modifiant l'ordre de présentation des dossiers pour que le dossier inscrit au point 70.02 soit présenté après le point 10.03.

---

Un débat s'engage.

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.02

---



**RÉSOLUTION CA15 170185**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

---

**RÉSOLUTION CA15 170186**

**REMERCIEMENT - DÉPART D'UN MEMBRE DU CCU**

ATTENDU QUE M. Reuben Brasloff est un membre fondateur du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement;

ATTENDU QUE M. Reuben Brasloff y participe activement depuis plus de treize ans de façon bénévole;

ATTENDU QUE M. Reuben Brasloff nous a fait part de sa décision de se retirer du comité.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman  
Lionel Perez, Peter McQueen

Que le conseil d'arrondissement adresse ses sincères remerciements à M. Reuben Brasloff pour son implication et son dévouement à titre de membre titulaire du Comité consultatif d'urbanisme.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70.02 1153930003

---



## PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- Russel Copeman

Souligne la célébration des funérailles de M. Jean Doré, ancien maire de Montréal de 1986 à 1994 et cite quelques-unes de ses réalisations. Il rappelle sa collaboration avec Michael Fainstat, ancien conseiller municipal de Notre-Dame-de-Grâce, et souhaite que l'arrondissement trouve une façon d'honorer ce dernier.

Mentionne l'ouverture du tunnel entre la station de métro Vendôme et le CUSM ainsi que l'inauguration du super hôpital.

Indique avoir participé à une cérémonie officinée par le Révérend Daryl Gray et le Père John Walsh pour honorer la mémoire des victimes de la tuerie de Charleston.

Mentionne que les travaux débiteront sous peu dans le secteur Le Triangle, notamment des travaux souterrains et la reconfiguration de l'avenue Mountain Sights et de la rue Buchan visant à améliorer la circulation des piétons et diminuer la circulation automobile.
  
- Lionel Perez

Décrit la cérémonie pour les funérailles de M. Jean Doré.
  
- Marvin Rotrand

Souligne la présence de deux délégations : *First Filipino Baptist Church* et *Russian World War II Veterans Association*.

Rappelle que la rue de la Savane est arrivée au 11<sup>e</sup> rang des pires rues du Québec et indique que la Ville centre a accepté de financer le pavage de celle-ci.

Rappelle que le conseil municipal a donné un mandat à la Commission économique d'étudier le projet 15-40 et qu'à l'heure actuelle, aucune rencontre publique n'a été planifiée, ce qu'il soulignera lors de la prochaine rencontre du conseil municipal.

Indique avoir rencontré, en compagnie de M. Copeman, la *Jamaican Canadian Women's League of Montreal* et invite les citoyens à participer à un séminaire s'adressant aux femmes concernant l'alphabétisation et les finances, le 27 juin prochain à 13 h 30 au 6767.

Explique le nouveau mode de scrutin pour les élections municipales à Toronto et a proposé à M. Perez de faire une consultation publique pour un changement de système électoral au niveau municipal.

Souligne que le dossier concernant la démolition des bâtiments de l'Hippodrome est à l'ordre du jour.

Aimerait que l'arrondissement améliore le service de marquage.

Mentionne les actions et mesures mises en place par M. Jean Doré au cours de ses mandats de maire de Montréal.
  
- Peter McQueen

Indique avoir été présent aux funérailles de M. Jean Doré en compagnie de Ruth Fainstat et appuie la proposition du maire Copeman d'honorer M. Michael Fainstat.

A participé à l'émouvante cérémonie pour honorer la mémoire des victimes de la tuerie de Charleston et souligne la participation des rabbins Poupko et Moses.

**Dépose une lettre** que les résidents ont signée lors de la réunion du « Comité de bon voisinage Turcot » du 8 juin dernier.

A participé à l'inauguration du CUSM et au spectacle de Sam Roberts.

Rappelle avoir participé au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités s'étant tenue à Edmonton avec MM. Copeman et Rotrand.



## PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

- Yves Mercier

S'enquiert de l'échéancier pour le dépôt du rapport concernant l'accessibilité universelle et du plan quinquennal ainsi que des actions prises dans ce dossier.

  - *M. Plante mentionne que le plan d'accessibilité est pratiquement prêt et qu'il sera déposé très bientôt.*
  - *M. Copeman indique que la date du dépôt n'a pas été déterminée.*
  
- Christine Binatel

Demande si le règlement d'urbanisme autorise la présence d'église, de mosquée ou autre lieu de culte dans un centre communautaire.

  - *M. Richard Gourde confirme les circonstances lors desquelles le règlement d'urbanisme le permet.*
  
- Monique Charpentier

Demande des clarifications au sujet des modifications au règlement et des instances décisionnelles qui devront se prononcer dans le cadre du projet St-Columba et s'inquiète d'un potentiel conflit d'intérêt lors du vote de M. Copeman puisqu'il assure à la fois le rôle de maire d'arrondissement et de responsable de l'habitation, de l'urbanisme, et de la gestion et de la planification immobilière au comité exécutif.

  - *M. Copeman mentionne que le conseil municipal votera en dernier lieu sur cette question après avoir reçu l'approbation du conseil d'arrondissement. Il ne considère pas qu'il y aura conflit d'intérêt dans sa prise de décision pour ce dossier.*
  
- Danielle Côté

Explique qu'un climatiseur installé dans la ruelle adjacente à la centrale de Bell occasionne beaucoup de bruit et demande de quelle manière la Ville peut s'assurer du respect du délai donné à Bell pour remédier à la problématique. Elle demande s'il est possible que Bell avise les citoyens avant de procéder à ce type de modification puisqu'il ne s'agit pas de la première problématique à survenir.

  - *M. Copeman confirme que l'équipement est installé de plein droit, mais qu'il doit respecter les normes du bruit.*
  - *M. Plante mentionne les démarches qui ont été faites auprès de Bell.*
  - *M. McQueen demande que la requérante précise les problématiques de bruit antérieures.*
  - *M. Copeman rappelle les éléments qui sont analysés et indique que l'arrondissement peut encourager Bell à aviser les résidents lors de modifications à leur équipement, mais ne peut les contraindre à le faire.*
  
- Rosario Tapia

Demande des précisions sur le logement social, et plus particulièrement sur ce qui est prévu dans le secteur de l'Hippodrome.

  - *M. Copeman rappelle que la Ville a déjà entamé un plan de développement résidentiel pour le secteur, que la Politique d'inclusion de logement social et abordable de la Ville s'appliquera et précise qu'actuellement, ce site ne comprend aucune infrastructure. Il croit qu'un minimum de cinq ans sera nécessaire avant de pouvoir entreprendre la première construction sur ce site.*
  - *M. Rotrand rappelle que l'objectif minimum pour ce site est de 5 000 unités de logement. Un budget d'environ 100 M\$ sera nécessaire pour la création d'infrastructures.*



- Marilyn Lawee

Informe le conseil d'une problématique de signalisation pour le stationnement à l'intersection de place Decelles et de l'avenue Ellendale et croit que l'arrondissement devrait informer davantage les citoyens de l'interdiction de stationner à moins de cinq mètres du coin de la rue.

  - *M. Perez croit que la règle du cinq mètres doit être davantage publicisée et que l'application du règlement se fait de façon constante par les agents de stationnement. Il rappelle la difficulté de trouver un équilibre entre les besoins de stationnement des résidents du secteur et des employés des grandes institutions de l'arrondissement.*
  
- Mark Groyberg

Rappelle les nombreuses pertes humaines le 22 juin 1941 lors de la Seconde guerre mondiale, et plus particulièrement celles dans la communauté russe d'origine juive.

  - *M. Rotrand souligne l'importance de la communauté russe dans le secteur de Côte-des-Neiges et appuie la demande de l'association pour l'implantation d'un monument dans le parc Mackenzie-King. Il indique que le dossier pour le monument sera reporté à une séance subséquente.*
  - *M. Searle se dit en faveur d'un mémorial payé par la Ville, lequel mentionnerait tous les pays alliés.*
  
- Révérend Joël Coppieters

Déplore le manque d'information pour les locataires et souhaite qu'il soit possible d'obtenir une liste mentionnant les immeubles insalubres dans l'arrondissement. Il suggère que la Ville émette des permis pour les grands immeubles locatifs, lesquels seraient associés à des conditions de salubrité.

  - *M. Copeman explique qu'il est possible qu'une liste d'immeubles pour lesquels les propriétaires ont été condamnés pour des questions d'insalubrité soit constituée puisque cette information est publique. La Ville doit trouver un équilibre entre les informations nominatives traitées de manière confidentielle et le droit de connaître l'état réel des bâtiments. Il validera auprès de la Direction de l'habitation si la Ville a le pouvoir d'émettre le type de permis suggéré par le citoyen.*
  
- Alexandra Pierre

À titre de représentante de Projet Genèse, demande des précisions concernant le dossier 40.09 portant sur des exemptions à l'application du règlement 14-049.

  - *M. Copeman explique le projet particulier PP-85 vise à soustraire cinq propriétés de l'application du règlement sur les frais de parc puisque l'information fournie aux propriétaires de ces résidences n'était pas suffisamment claire à l'effet qu'ils seraient assujettis à ces frais de parcs.*
  - *M. Rotrand rappelle que le conseil doit prendre connaissance du rapport sur les impacts de ce règlement un an après son adoption.*
  
- Michael Blekman

En lien avec le monument honorant les soldats soviétiques de la Seconde guerre mondiale, croit, à l'instar de M. Searle, que le monument devrait honorer toutes les nationalités ayant combattu pour la libération du monde.

  - *M. Rotrand rappelle que la demande faite par l'association prévoyait que cette dernière défraierait les coûts liés au monument et indique que la Ville n'a pas de budget pour réaliser un monument. Pour le texte inscrit, l'arrondissement est ouvert à ce que celui-ci rallie davantage de pays alliés.*
  - *M. Searle mentionne qu'il serait heureux de contribuer au monument et rappelle que le premier pays à s'être engagé est le Royaume-Uni.*
  - *M. McQueen appuie la proposition d'élargir le nombre de pays alliés honorés par le monument.*



- Sheryl Beller

Remercie Peter McQueen de sa présence à la journée portes ouvertes au Centre Chabad NDG et s'informe des types de bâtiments patrimoniaux, et plus particulièrement de celui de l'église St-Columba.

  - *M. Copeman précise qu'il existe plusieurs degrés de classification des bâtiments patrimoniaux.*
  - *M. Richard Gourde explique la composition du comité mixte et son rôle et précise que l'église se trouve dans un secteur significatif pour lequel il existe une préoccupation patrimoniale.*
  
- Jean-Roch Blais

Veut savoir à qui appartient la ruelle où la centrale de Bell a installé le climatiseur causant les nuisances.

  - *M. Copeman croit qu'elle appartient à Bell. Tant que l'installation respecte les normes réglementaires, l'arrondissement ne peut intervenir.*
  - *M. Plante indique que la Division des permis et inspections a confirmé que l'installation de l'équipement respecte les marges.*
  
- Michael Shafter

Souligne l'inauguration du CUSM et demande à ce que les anciens bâtiments, notamment ceux de l'Hôpital général pour enfants, soient considérés pour loger les itinérants ou transformés pour accueillir des personnes âgées.

  - *M. Copeman rappelle que la Ville n'est pas propriétaire des bâtiments et qu'elle étudie la possibilité de changer le zonage pour une zone multi-usage.*
  - *M. Searle aime l'idée de créer des habitations pour itinérants dans un bâtiment de la qualité du Royal-Victoria.*
  - *M. Rotrand indique que l'administration municipale fait ce qu'elle peut en fonction des pouvoirs qu'elle possède et rappelle que la Ville a adopté une politique d'inclusion en matière de logement social.*
  
- Nicole Fornelli

À titre de représentante du Conseil communautaire NDG, demande si la STM prévoit implanter un arrêt au CUSM pour la ligne d'autobus 420 dans les deux directions.

  - *M. Rotrand reçoit la suggestion et mentionne que la ligne 420 est une ligne express et que l'objectif est de réduire au maximum le nombre d'arrêts.*
  - *M. Copeman rappelle que la ligne d'autobus 77, instaurée par la STM entre la station de métro Lionel-Groulx et le CUSM, est complètement accessible aux personnes à mobilité réduite.*
  - *M. Searle se questionne sur la possibilité d'implanter une navette entre la station de métro Vendôme et le CUSM.*
  
- Jennifer Auchinleck

À titre de représentante de la Corporation de développement communautaire de CDN, **dépose le rapport** concernant le développement du site de l'Hippodrome suivant le forum s'étant tenu en septembre dernier.
  
- Dianne Landry

S'informe du processus à suivre pour la vente d'un immeuble par la SHDM.

  - *M. Copeman mentionne qu'à sa connaissance, la SHDM n'a pas l'intention de vendre l'édifice situé au 4400, avenue West Hill. Il confirme que la vente d'un actif d'une valeur de plus de 1 M\$ par la SHDM nécessiterait l'approbation du comité exécutif et du conseil municipal, et qu'une vente ne changerait pas les droits des locataires quant au nouveau propriétaire.*



- Dominique De Castelbajac Cite une lettre transmise par M. Plante concernant l'immeuble situé aux 4020-4036, avenue Hingston et suggère que les citoyens puissent avoir accès à un site Internet connexe à celui de la Ville, sur les projets d'urbanisme.
  - *M. Copeman examinera la pertinence de sa suggestion et fera un suivi. Il rappelle qu'une consultation publique sera tenue en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*
  - *M. Perez demande de recevoir une copie de la lettre et des documents transmis à M. Coderre.*
  
- Susan Fitch
 

À titre de participante au forum social sur l'Hippodrome s'étant tenu en septembre dernier, mentionne que l'une des priorités pour la communauté est la création de logements sociaux, et demande de quelle façon l'arrondissement s'assurera de la participation des citoyens de Côte-des-Neiges dans l'élaboration du plan de développement.

  - *M. Copeman indique qu'une consultation publique sera tenue par l'OCPM pour l'élaboration du plan de développement et que les élus prendront connaissance du document déposé par Mme Auchinleck.*
  - *M. Searle explique la différence entre le logement social au Québec et en Europe.*
  - *M. Rotrand propose que les groupes communautaires publient leur rapport sur le Forum social sur l'Hippodrome sur leur site Internet.*

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

---

## RÉSOLUTION CA15 170187

### PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

De prolonger la période de questions et de demandes du public pour une période maximale de quinze minutes afin de permettre aux personnes inscrites de s'adresser aux membres du conseil.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

- Marie-Claude Guertin
 

Demande une confirmation quant à la propriété de la ruelle adjacente à l'avenue Hingston et souhaite obtenir un historique complet de cette ruelle.

  - *M. Copeman demande aux services de vérifier la propriété de la ruelle et confirme que l'équipement installé par Bell se trouve sur sa propriété.*
  - *M. Plante indique qu'il n'y a pas de permis nécessaire pour ce type d'installation. Bell doit cependant respecter la réglementation.*

M. Rotrand soulève une question de privilège selon laquelle les citoyens doivent écouter les réponses suivant leur question sans interrompre celui qui a la parole.



- *M. Perez explique que le fait qu'une affiche « Ma ruelle propre » soit installée dans la ruelle ne signifie pas nécessairement que celle-ci appartienne à la Ville.*

- **Hossein Pourshafiey**

Demande l'échéancier pour la mise en place de mesures discutées lors de la consultation publique réalisée par l'OCPM portant sur le programme particulier d'urbanisme du secteur Saint-Raymond, ainsi que le processus à suivre et l'échéancier pour rencontrer son conseiller municipal en vue d'un projet de construction.

- *M. Copeman explique que l'adoption du programme particulier d'urbanisme est en suspens en raison du réaménagement de l'échangeur Turcot. Certaines recommandations suivant la consultation publique ont déjà été mises en place. M. Copeman précise qu'il n'y a pas de délai spécifique pour rencontrer son conseiller municipal.*

- *M. McQueen rappelle que le consensus est clair pour une densification dans le secteur de Saint-Raymond. Toutefois, la portion ouest du secteur Loyola semble moins définie.*

- *M. Searle explique avoir rencontré le citoyen et discuté de son projet et indique avoir demandé à la direction de le rencontrer.*

- *M. Plante rappelle que les services lui ont demandé de présenter un projet concret de manière à pouvoir l'analyser.*

La prolongation de la période de questions et de demandes du public est maintenant terminée.

---

## RÉSOLUTION CA15 170188

### SÉQUENCE DES DOSSIERS

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

De présenter le dossier inscrit au point 40.10 avant la correspondance pour permettre au public d'entendre ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

---

**M. Russell Copeman s'absente. M. Marvin Rotrand prend le relais à titre de maire suppléant d'arrondissement.**

---





## PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Jeremy Searle *Demande des précisions concernant le stationnement sur le chemin Westover.*
  - *M. Plante mentionne que la courbe du chemin Westover sera sécurisée très bientôt et que le stationnement y sera interdit.*

A identifié certains endroits clôturés non utilisés, notamment des espaces de jeux de bocce et demande s'ils peuvent être utilisés pour des jardins communautaires.

  - *M. Plante mentionne qu'il est possible de vérifier auprès de M. Gilles Bergeron pour utiliser ces espaces à d'autres fins.*
  
- Lionel Perez *Souligne la candidature de M. McQueen pour le Nouveau parti démocratique, en politique fédérale, et demande de quelle façon il assumera son rôle de conseiller municipal s'il est élu candidat.*
  - *M. McQueen mentionne qu'il ne fait plus partie du caucus de Projet Montréal, qu'il siège désormais comme indépendant, et précise qu'il est prêt à donner son salaire de conseiller municipal à des œuvres caritatives pendant la campagne électorale, s'il est choisi comme candidat.*

### Monsieur Russell Copeman reprend son rôle de président de la séance.

- Peter McQueen *Demande si le colmatage des nids-de-poule se prolonge pendant l'été et, si tel est le cas, à quelle vitesse et dans quel secteur ?*
  - *M. Boutin confirme que le colmatage se poursuit pendant la saison estivale et que la vitesse est légèrement réduite pendant la période de vacances. Il invite M. McQueen à lui transmettre les endroits problématiques.*
  - *M. Copeman a demandé à la direction une planification pluriannuelle sur l'entretien et la réparation des rues.*
  - *À titre de responsable des infrastructures au comité exécutif, M. Perez indique que la ville dépensera 100 M\$ sur deux ans pour une amélioration des rues et qu'un autre programme de rapiéçage sera offert aux arrondissements, lequel sera présenté au conseil municipal du 17 août 2015.*

---

## RÉSOLUTION CA15 170189

### USAGES CONDITIONNELS - 6999, CHEMIN DE LA CDN

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (RCA06 17097) et conformément à l'article 12.3 de ce règlement, l'usage conditionnel « Lieu de culte », pour le rez-de-chaussée et le 2<sup>e</sup> étage du bâtiment situé au 6999, chemin de la Côte-des-Neiges. et d'imposer les conditions suivantes :

- Que la cour avant, localisée au-devant du plan de façade le plus rapproché de la voie publique, soit aménagée et recouverte d'éléments végétaux tels que plantes, arbustes et arbres;
- Que les plantations exigées à la première condition soient maintenues en bon état et remplacées au besoin.



---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1154814011

---

### **CORRESPONDANCE**

Mme Julie Faraldo-Boulet dépose :

- la résolution CA15 25 0275 adoptée le 1<sup>er</sup> juin 2015 par le conseil d'arrondissement du Plateau–Mont-Royal concernant une motion de soutien à l'école publique;
  - une lettre datée du 18 juin 2015 du Centre communautaire des juifs de Russie concernant l'implantation du monument en hommage aux soldats russes.
- 

### **RÉSOLUTION CA15 170190**

#### **DEMANDE AU CM - TRAVAUX DES RUES SUR LE RÉSEAU ROUTIER ARTÉRIEL**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal*, que l'arrondissement prenne en charge la fourniture de certains services pour la coordination et la réalisation des travaux sur des rues du réseau routier artériel qui, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce dans le cadre de son Programme de réfection routière 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1156055001

---

### **RÉSOLUTION CA15 170191**

#### **CONTRAT - LUMCA INC. - LAMPADAIRES (76)**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'accorder un contrat d'une durée de 36 mois à Lumca inc. pour la fourniture de 76 lampadaires décoratifs en aluminium dans le cadre du réaménagement du secteur Le Triangle–Namur/Jean-Talon, et autoriser une dépense au montant de 538 084,08 \$ incluant les taxes et une contingence de 10 %, à la suite de l'appel d'offres public numéro 15-14395 (4 soumissionnaires).



D'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1156801002

---

**RÉSOLUTION CA15 170192**

**CONTRAT - ÉQUIPEMENTS TWIN INC. - 2 BENNES BASCULANTES**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'accorder à Équipements Twin inc., un contrat au montant de 159 487,09 \$ taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de deux bennes basculantes en acier de 15 pieds de longueur, ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'appel d'offres public numéro 12-11944 (1 soumissionnaire).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1150235010

---

**RÉSOLUTION CA15 170193**

**CONTRAT - PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC. - TRAVAUX DE REVÊTEMENT DE LA CHAUSSÉE ET DU TROTTOIR - RUE LÉGARÉ**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à Pavages Métropolitain inc., le contrat au montant de 151 176,12 \$ taxes et travaux de contingences inclus, portant sur les travaux de revêtement en béton bitumineux de la chaussée et de trottoirs de la rue Légaré aux abords de Hôpital Général Juif de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

D'autoriser une dépense à cette fin de 165 176,12 \$ incluant les taxes, les travaux contingents, les frais de laboratoire et les frais incidents (7) soumissionnaires.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1155153006



---

**RÉSOLUTION CA15 170194**

**PROLONGATION DE CONTRAT - ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. - COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES (2016)**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser la prolongation du contrat à Environnement Routier NRJ inc. pour la collecte des matières recyclables pour l'année 2016, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 12-12278.

D'autoriser une dépense approximative à cette fin de 1 759 937,73 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1154644006

---

M. Jeremy Searle quitte la salle

---

**RÉSOLUTION CA15 170195**

**CONTRAT - GAZ MÉTRO - LE TRIANGLE - NAMUR/JEAN-TALON**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro dans le cadre du réaménagement du secteur Le Triangle–Namur/Jean-Talon pour le déplacement de conduites souterraines sous la rue Paré et l'avenue Mountain Sights pour une somme de 137 583 \$, incidences et taxes incluses, qui seront basées sur les coûts réels des travaux de reconstruction du réseau gazier, exécutés par Gaz Métro – fournisseur exclusif.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1156801003



---

**RÉSOLUTION CA15 170196**

**VERSION FINALE - ACTE DE VENTE - 6600, AVENUE VICTORIA**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'approuver la version finale de la Déclaration de copropriété relative à l'acquisition de la partie divisée de l'immeuble situé au 6600, avenue Victoria.

D'approuver et d'autoriser la signature de la version finale de l'acte de vente de la partie divisée de l'immeuble situé au 6600, avenue Victoria.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1150639012

---

**RÉSOLUTION CA15 170197**

**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 7 ORGANISMES**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser le versement d'une contribution financière totale non récurrente de 18 000 \$ (toutes taxes incluses, si applicables) à sept organismes à but non lucratif, gestionnaires de clubs de vacances, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) visant à aider des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles.

D'octroyer les montants recommandés en regard de chaque organisme, tels que décrits au dossier décisionnel.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1152659001

---

M. Jeremy Searle est de retour.

---



**RÉSOLUTION CA15 170198****CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE NDG**

Bien qu'il précise ne pas être en conflit d'intérêt pécuniaire, le conseiller M. Peter McQueen déclare, avant le début des délibérations, qu'il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur cette question, car sa conjointe est présidente du conseil d'administration du *Collectif Cheap Art Saint-Raymond*.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Jeremy Searle

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 5 000 \$, toutes taxes comprises si applicables, au Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce, fiduciaire pour le *Collectif Cheap Art Saint-Raymond*, pour le projet Ruche d'art « Pop Up » au chalet du parc Notre-Dame-de-Grâce.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**EN AMENDEMENT**

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Russell Copeman

De réduire le montant de la contribution financière à 2 500 \$.

Un débat s'engage.

Le maire d'arrondissement Russell Copeman et le conseiller Jeremy Searle vote en faveur de la proposition principale telle qu'amendée.

Les conseillers Marvin Rotrand et Lionel Perez votent contre la proposition principale telle qu'amendée.

SUIVANT L'ARTICLE 20.1 DE LA CHARTRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (L.R.Q., C. C-11.4), LA VOIX DU MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT QUI PARTICIPE À L'ÉGALITÉ DU VOTE DEVIENT PRÉPONDÉRANTE.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

20.08 1150639030

**RÉSOLUTION CA15 170199****CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - SEMAINE DES ARTS**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 4 000 \$ à la Semaine des arts afin de l'aider à l'organisation des activités dans le cadre de la 6<sup>e</sup> semaine des arts NDG qui se déroulera du 24 au 30 août 2015.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1155284008

## RÉSOLUTION CA15 170200

### CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 7 ORGANISMES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à sept organismes totalisant la somme de 2 975 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
La Promenade des arts NDG/ <i>NDG Arts Walk</i> 2319, avenue de Hampton Bureau 1 Montréal (Québec) H4A 2K5  a/s M. MacLeod G. Scott	Pour soutenir leurs activités dans le cadre de la Semaine des arts de NDG le 29 août 2015 dont le fiduciaire est le Dépôt alimentaire NDG.	<b>TOTAL : 500 \$</b>  Peter McQueen      500 \$
YMCA Notre-Dame-de-Grâce 4335, avenue de Hampton Montréal (Québec) H4A 2L3  a/s Mme Galia Benatuil	Pour aider à maintenir le programme de service à la communauté livré par une dizaine d'adolescents dans le but d'une intégration socio-économique.	<b>TOTAL : 500 \$</b>  Peter McQueen      500 \$
Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1N1  a/s M. Louis Miguel Cristancho, Directeur général	Pour aider à l'organisation des activités de la «Fête interculturelle NDG 2015» qui regroupera les communautés culturelles le 30 août 2015 dans le cadre de la Semaine des arts à NDG.	<b>TOTAL : 400 \$</b>  Peter McQueen      400 \$



Paroisse de Notre-Dame-de-Grâce Comité Justice et Solidarité 5333, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1L2  a/s Mme Maya Antaki	Pour aider une centaine d'enfants âgés de 6 à 16 ans de participer soit à un camp de jour ou à un camp à la campagne.	<b>TOTAL : 375 \$</b>  Russell Copeman 100 \$ Peter McQueen 275 \$
Association culturelle cordillère philippine de Montréal/ <i>Philippine Cordillera Cultural Association Of Montreal</i> 4515, avenue Van Horne Montréal (Québec) H3S 1S2  a/s Mme Glicera Ducyogen, présidente	Pour aider à l'organisation des activités de son 3 <sup>e</sup> Festival annuel Igorot de la Cordillère.	<b>TOTAL : 600 \$</b>  Russell Copeman 50 \$ Lionel Perez 250 \$ Marvin Rotrand 300 \$
Association des locataires de l'Habitation Mayfair inc. 6900, chemin de la Côte Saint-Luc, bureau 508 Montréal (Québec) H4V 2Y9  a/s Mme Rita Del Grande	Pour les frais de la publicité qui sera imprimée dans le cahier afin de souligner le 41 <sup>e</sup> anniversaire de cette association.	<b>TOTAL : 500 \$</b>  Jeremy Searle 500 \$
Fondation Musique de l'École secondaire Saint-Luc 6300 ch. de la Côte-Saint-Luc Montréal (Québec) H3X2H4  a/s M. Maxime Tassé, directeur adjoint	Pour aider aux activités de la soirée de remise des diplômes aux élèves terminant leurs études secondaires.	<b>TOTAL : 100 \$</b>  Jeremy Searle 100 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1155265006

**RÉSOLUTION CA15 170201**

**CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - PRÉVENTION CDN-NDG**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman





D'autoriser la signature d'un avenant à la convention de partenariat intervenue entre l'arrondissement et Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (CA12 170426) pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (TANDEM) pour l'année 2015, et autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 5 124 \$, incluant toutes les taxes applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement couverte par la Ville centre.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1140794037

---

### **RÉSOLUTION CA15 170202**

#### **CONVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES – 2 ORGANISMES**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et le Dépôt alimentaire NDG pour la réalisation du projet « Agriculture urbaine à NDG » et le versement d'une contribution financière non récurrente de 20 250 \$ pour la période du 22 juin au 31 décembre 2015, toutes taxes incluses, si applicables.

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et la Société environnementale de Côte-des-Neiges pour la réalisation du projet « Réseau des jardins urbains de Côte-des-Neiges - volet général » et le versement d'une contribution financière non récurrente de 20 250 \$ pour la période du 22 juin au 31 décembre 2015, toutes taxes incluses, si applicables.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1150639021

---

### **RÉSOLUTION CA15 170203**

#### **AVENANT À LA CONVENTION - CENTRE DE RESSOURCES COMMUNAUTAIRES CDN**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez



D'autoriser la signature d'un avenant afin de prolonger la convention avec le Centre de ressources communautaires de Côte-des-Neiges jusqu'au 31 décembre 2015 et le versement d'une contribution financière supplémentaire de 70 000 \$, toutes taxes incluses, si applicables.

De mettre fin à l'entente de partenariat (prêt de local) du Centre des aînés de Côte-des-Neiges pour l'utilisation des locaux sis au 6585, chemin de la Côte-des-Neiges (Centre Appleton).

D'autoriser la signature d'ententes de partenariat (prêt de local) avec le Centre des aînés de Côte-des-Neiges et le Relais Côte-des-Neiges pour l'occupation des locaux sis au 6600, avenue Victoria (Centre communautaire Abe-Limonchik) pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2015.

D'imputer ces revenus locatifs conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1150639009

---

#### **RÉSOLUTION CA15 170204**

##### **CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - FOURCHETTE ET CIE**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser, conditionnellement à la signature d'une convention à cet effet, le versement d'une somme de 40 000 \$, toutes taxes comprises si applicables, à l'organisme Fourchette et cie afin de soutenir un plan de redressement financier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1150639032

---

#### **RÉSOLUTION CA15 170205**

##### **MODIFICATION - LIEU DES SÉANCES DU CA - SEPTEMBRE ET DÉCEMBRE 2015**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

Que les séances du conseil d'arrondissement du mardi 8 septembre 2015 à 19 heures et du lundi 7 décembre 2015 à 19 heures se tiennent au gymnase du Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce au 6445, avenue de Monkland en lieu et place du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce du 6400, avenue de Monkland, dont la date d'ouverture a été reportée.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1154570007

---

**RÉSOLUTION CA15 170206**

**RAPPORT D'ÉTUDE D'HYDRO-QUÉBEC - ENFOUISSEMENT DES FILS ÉLECTRIQUES - LE TRIANGLE**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

Accepter le rapport d'étude d'avant-projet déposé par Hydro-Québec concernant le projet d'enfouissement des fils électriques dans Le Triangle et demander à Hydro-Québec de poursuivre la phase de réalisation des travaux. Autoriser une somme de 57 815,06 \$ sans les taxes, en plus des contingences de 15%, pour un montant total de 76 443,78 \$ incluant taxes, pour ses frais d'ingénierie.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1156801001

---

**RÉSOLUTION CA15 170207**

**ORDONNANCE - NOUVELLES ZONES SCOLAIRES**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Lionel Perez

D'édicter une ordonnance, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), déterminant la limite de vitesse à 30 km/h sur le réseau artériel, aux abords des écoles Notre-Dame-des-Neiges, Saint-Pascal-Baylon, Anne-Hébert et Judith-Jasmin, des Nations et Coronation, durant les heures d'activités, soit de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin, tel que mentionné au plan annexé.

De transmettre, en vertu de l'article 626 du *Code de la sécurité routière du Québec* (L.R.Q., c. C-24.2), une copie certifiée conforme de la résolution et de l'ordonnance accompagnée d'un plan de signalisation et d'un plan d'information au ministère des Transports du Québec dans les 15 jours suivants son adoption.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



40.01 1156880002

---

**RÉSOLUTION CA15 170208****OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - FESTIVAL DES SAVEURS DE MONKLAND**

CONSIDÉRANT QUE les activités à être tenues dans le cadre de l'événement « Festival des saveurs de Monkland » s'inscrivent dans l'objectif de soutien aux associations de marchands qui réalisent des promotions commerciales;

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Jeremy Searle  
Peter McQueen

D'autoriser la tenue de l'événement « Festival des saveurs de Monkland » sur l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et Draper, les 20, 21, 22 et 23 août 2015.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la fermeture de l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et Draper, les 20, 21, 22 et 23 août 2015.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, les 20, 21, 22 et 23 août 2015.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, les 20, 21, 22 et 23 août 2015.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la cuisine de rue, les 20, 21, 22 et 23 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1152703005

---

**RÉSOLUTION CA15 170209****OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - JUIN, JUILLET ET AOÛT 2015**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

**M. Jeremy Searle quitte la salle.**



D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 22 juin 2015 » joint au sommaire décisionnel.

D'édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1150639031

---

## **RÉSOLUTION CA15 170210**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA15 17247**

CONSIDÉRANT QUE le règlement a fait l'objet d'une consultation publique le 9 avril 2015;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette consultation publique le règlement a fait l'objet de modifications.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA15 17247 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281) afin de permettre notamment l'usage « école » sur le site de l'école Anne-Hébert (4575, avenue Mariette), afin de permettre que la marge requise pour les balcons, les galeries, les perrons et les terrasses, puisse se mesurer depuis l'axe d'une ruelle.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1154814003

---

## **RÉSOLUTION CA15 170211**

### **DÉROGATION MINEURE - 6875, BOULEVARD DÉCARIE**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez



D'accorder une dérogation mineure à l'alignement de construction du bâtiment situé au 6875, boulevard Décarie, afin de permettre la construction d'un vestibule d'entrée qui fait saillie de plus de 1,5 m devant l'alignement de construction établi et dont le pourcentage de superficie de sa façade, qui doit être situé à l'alignement de construction, soit inférieur à 60 %, et ce, malgré l'article 52 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), qui spécifie que 60 % de la superficie d'une façade doit être construit à l'alignement de construction et qu'un avant-corps ne doit pas faire saillie de plus de 1,5 m devant l'alignement de construction.

D'imposer les conditions suivantes :

- que l'agrandissement soit réalisé conformément aux plans de l'annexe 1, attachés en pièces jointes;
- si le propriétaire de l'immeuble se prévaut de la résolution autorisant la présente dérogation mineure, pour le vestibule, il renonce par le fait même à pouvoir bénéficier de la dérogation mineure autorisée par la résolution CA06 170142.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1153779001

---

## **RÉSOLUTION CA15 170212**

### **PIIA - 5192 À 5216, AVENUE GATINEAU**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et du PP-81, en tenant compte des critères proposés à l'article 19, du PP-61 modifié par le PP-81 et des articles 88 et 668 du règlement 01-276, pour l'émission du permis de construction d'un nouveau bâtiment résidentiel, incluant l'aménagement paysager, sur un emplacement situé aux 5192 à 5216, avenue Gatineau, tel que présenté sur les plans numérotés: A100, A102, A107, A200 et A202, signés par l'architecte Guy Morand et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 27 mai 2015, plans n° 12, 14, 18, 21 et 22, signés par l'architecte Guy Morand et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 8 juin 2015 ainsi que l'aménagement paysager incluant : Plan de plantation, Tableau de plantation, Ambiance et matériaux et Palette végétale, préparé par Groupe BC2 et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 8 juin 2015 - dossier relatif à la demande de permis 3000996351.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1150415006

---

## **RÉSOLUTION CA15 170213**

### **RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-83**



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser sur le site de l'ancien hippodrome de Montréal, au 7440, boulevard Décarie :

- la démolition de tous les bâtiments;
- l'occupation par une dépendance et un équipement mécanique sans qu'il n'y ait d'usage ou de bâtiment principal sur le site.

**M. Jeremy Searle est de retour.**

Le tout, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

**SECTION I  
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au territoire formé des lots 2 648 223 et 2 384 988 du cadastre du Québec tels qu'ils sont illustrés sur le plan accompagnant le certificat de localisation joint à son annexe A.

**SECTION II  
AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition de tous les bâtiments ainsi que l'occupation du site par une dépendance et un équipement mécanique, sans qu'il n'y ait d'usage ou de bâtiment principal, sont autorisées aux conditions prévues à la présente résolution.

À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 5 (quant à la définition de dépendance), 34, 40 et 340 (quant à la localisation d'une dépendance dans les cours) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

**SECTION III  
CONDITIONS**

3. Une dépendance et un équipement mécanique destinés au raccordement aux services publics d'électricité ou relatifs au pompage des eaux sont autorisés, et ce, même si le site n'est pas occupé par un usage ou un bâtiment principal.

4. La hauteur maximale d'une dépendance et d'un équipement mécanique visés à l'article 3 est de 4 m.

5. Dans les 60 mois de la délivrance du premier permis de démolition, au moins un projet de remplacement doit être réalisé. Tout projet de remplacement doit respecter un COS minimal de 1,0 et un taux d'implantation minimal de 35 %.

6. Préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, un plan de réutilisation des déchets de démolition doit être déposé.



7. Dans les 90 jours de la démolition de chacun des bâtiments, le site de démolition doit être :

- a) entièrement libéré de tous matériaux résultant de la démolition;
- b) nivelé de manière à empêcher la création d'un bassin pouvant accumuler de l'eau;
- c) recouvert d'une terre végétale et verdi.

---

Annexe A

Certificat de localisation daté du 25 février 2010 et préparé par M. Richard Mc Clish, arpenteur-géomètre

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1151378001

---

## **RÉSOLUTION CA15 170214**

### **RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-84**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier visant à permettre des usages commerciaux aux niveaux inférieurs des tours d'habitation composant le complexe Rockhill situé aux 4850-4874, chemin de la Côte-des-Neiges, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

### **SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique aux tours d'habitation situées dans le complexe Rockhill portant les numéros 4850-4874, chemin de la Côte-des-Neiges, représentées par les lettres A, B, C, D, E, F, telles qu'illustrées au plan de l'annexe 1.

Les numéros civiques associés à chaque tour d'habitation sont les suivants :

- Tour d'habitation A : 4850, chemin de la Côte-des-Neiges
- Tour d'habitation B : 4854, chemin de la Côte-des-Neiges
- Tour d'habitation C : 4858, chemin de la Côte-des-Neiges
- Tour d'habitation D : 4866, chemin de la Côte-des-Neiges
- Tour d'habitation E : 4870, chemin de la Côte-des-Neiges
- Tour d'habitation F : 4874, chemin de la Côte des Neiges





## SECTION II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation des tours d'habitation A, B, C, D, E, F, telle que décrite à cet article, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À ces fins, il est permis de déroger à l'article 123 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

## SECTION III CONDITIONS

3. En plus des usages déjà permis, seuls les usages suivants de la catégorie C.2 décrits dans le tableau ci-dessous, sont autorisés aux niveaux du rez-de-chaussée ou du sous-sol, en fonction des tours d'habitation identifiées à l'article 1 et aux limites de superficie de plancher indiquées.

Tours d'habitation A et D (Superficie maximale : 100 m <sup>2</sup> , sauf si indiqué autrement)	Tour d'habitation B (Superficie maximale : 100 m <sup>2</sup> , sauf si indiqué autrement)	Tour d'habitation C (Superficie maximale : 200 m <sup>2</sup> , sauf si indiqué autrement)	Tours d'habitation E et F (Superficie maximale : 100 m <sup>2</sup> , sauf si indiqué autrement)
<ul style="list-style-type: none"> <li>· bureau</li> <li>· épicerie ou traiteur</li> <li>· garderie</li> <li>· services personnels et domestiques (tous les usages)</li> <li>· centre d'activités physiques (1000 m<sup>2</sup>)</li> <li>· institution financière</li> <li>· salle de réception/réunion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· bureau</li> <li>· épicerie ou traiteur</li> <li>· garderie</li> <li>· centre d'activités physiques (1000 m<sup>2</sup>)</li> <li>· institution financière</li> <li>· salle de réception/réunion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· bureau</li> <li>· restaurant</li> <li>· épicerie (1000 m<sup>2</sup>)</li> <li>· galerie d'art</li> <li>· garderie</li> <li>· services personnels et domestiques (tous les usages)</li> <li>· centre d'activités physiques (1000 m<sup>2</sup>)</li> <li>· institution financière</li> <li>· accessoires et appareils électroniques et informatiques</li> <li>· accessoires personnels</li> <li>· articles de sport et de loisirs</li> <li>· pharmacie (1000 m<sup>2</sup>)</li> <li>· quincaillerie</li> <li>· vêtements, chaussures</li> <li>· vins, spiritueux</li> <li>· salle de réception/réunion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· bureau</li> <li>· atelier d'artiste et d'artisan</li> <li>· salle de réception/réunion</li> </ul>



4. À moins d'une indication différente à la présente résolution, les dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) à l'égard d'un usage principal de la catégorie d'usages C.2 s'appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1154814002

---

## RÉSOLUTION CA15 170215

### RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-85

ATTENDU QUE deux requérants se sont désistés entre le premier projet de résolution et l'adoption, le nombre d'exemptions requis est réduit à cinq.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, telle que soumise, la résolution approuvant un projet particulier visant à soustraire cinq propriétés de l'application d'une disposition du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (14-049), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

#### SECTION I

##### TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire correspondant aux propriétés suivantes : 2268-2270, avenue d'Oxford, 5405-5407, place Grovehill, 3602-3604, avenue Prudhomme, 4175-4177, rue Jean-Brillant et 4684-4686, avenue Hingston.

#### SECTION II

##### AUTORISATION

2. Dans le cadre d'une demande de permis de lotissement pour une opération cadastrale visée au paragraphe 1° de l'article 2 du *Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* RRVM c. O-1, il est permis de déroger à l'article 4 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (14-049). Une telle opération cadastrale n'a donc pas à faire l'objet d'un versement par le propriétaire à la Ville de Montréal d'une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur du site.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.



**SECTION III**  
**DÉLAIS**

**3.** La demande de permis de lotissement doit être déposée dans les 6 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1156826005

---

**RÉSOLUTION CA15 170216**

**USAGES CONDITIONNELS - 2700, BOULEVARD ÉDOUARD-MONTPETIT (LOCAL C309)**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (RCA06 17097), l'usage « débit de boisson alcoolique » rattaché à un campus universitaire, pour le local C309 projeté au 3<sup>e</sup> étage du pavillon principal situé au 2700, boulevard Édouard-Montpetit.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Jeremy Searle

De reporter l'étude de ce dossier à la séance ordinaire de septembre 2015.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1156826006

---

**RÉSOLUTION CA15 170217**

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT ET NOMINATIONS - CCU**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

De renouveler le mandat de Mme Malaka Ackaoui et de M. Robert Chagnon à titre de membre titulaire du CCU pour la période du 27 juin au 2015 au 27 juin 2017.



De nommer Mme Djemila Hadj-Hamou et M. Bruce Allan, membres suppléants, à titre de membres titulaires du comité consultatif d'urbanisme jusqu'à l'échéance de leur mandat respectif.

D'autoriser le lancement d'un appel de candidatures pour le comblement de trois postes de membre suppléants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1153930004

---

### **RÉSOLUTION CA15 170218**

#### **DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - MAI 2015**

M. Russell Copeman dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RC04 17044), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2015.

60.01 1154535006

---

### **RÉSOLUTION CA15 170219**

#### **MONUMENT - PARC MACKENZIE-KING**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

De reporter l'étude de dossier à la séance ordinaire de septembre 2015.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70.01 1155284007

---

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 22 h 35.



---

Russell Copeman  
Le maire d'arrondissement

---

Geneviève Reeves  
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA15 170184 à CA15 170219 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

